

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 janvier 2011

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2011 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2011

La séance débute à 20 heures 35 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, David PERAY, Frédéric PERICARD.

Absents ayant donné procuration : Béragère BAERISWYL à Claude CHAPPUIS, Jean-Charles MORANDI à Pierre DUMAREST.

Excusés : Rachel NABAFFA et René VERNAY.

Secrétaire de séance : David PERAY.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2011.

David PERAY accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2010.

Corrections apportées aux pages 2, 3, 5 et 7. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Jean-Charles MORANDI est excusé)

Pas de rapport

Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

☛ Responsable service technique : la commission a procédé au recrutement de Monsieur Nicolas PASSI. Claude CHAPPUIS demande quels ont été les critères de choix. Pierre DUMAREST, Anna DOUDOU, Frédéric PERICARD et Romy LASSERRE répondent que huit personnes ont été reçues et que Monsieur PASSI a été choisi à l'unanimité. Il a un parcours diversifié : âgé de 28 ans, il a une formation de gardien de la paix, puis s'est réorienté vers le paysagisme. Il est actuellement responsable technique pour la commune de Saint-Jean-de-Touslas (69), où il encadre des personnes. Il n'a pas le permis C. Christophe BRULHART demande si la commune lui financera son permis de conduire. Pierre DUMAREST répond par l'affirmative. Romy LASSERRE précise que le critère principal de choix fut l'aptitude à l'encadrement d'une équipe. Claude CHAPPUIS voudrait que l'on attende quelques semaines avant de lui faire passer son permis, le temps d'évaluer ses compétences. Frédéric PERICARD est favorable à cette idée. Christophe BRULHART demande si nous pouvons fixer une période d'essai. Pierre DUMAREST répond par la négative, car ce recrutement résulte d'une mutation. Christophe BRULHART voudrait que nous présentions ce nouvel agent dans le Petit Challaisien avant son arrivée. Christian JOLIE dit que cela lui semble difficile de le faire avant le Petit Challaisien de mars, voire avril, étant donné qu'il prendra son service le 1^{er} mars.

☛ Compte épargne temps : nous sommes dans l'attente de l'avis du Comité technique paritaire.

Commission voirie-travaux-bâtiments (Jean-Charles MORANDI est excusé)

☛ Les membres de la commission disent qu'ils n'ont pas eu de réunions depuis plusieurs semaines et auraient aimé pouvoir discuter de certains points avant le Conseil.

☛ Mise en sens interdit du chemin du Château : Claude CHAPPUIS s'étonne qu'un panneau de sens interdit ait été mis en place, alors qu'il ne se souvient pas que la commission ait pris une décision en ce sens. Pierre DUMAREST dit qu'il n'a pas pris d'arrêté en ce sens. Il en reparlera à Jean-Charles MORANDI à son retour.

☛ Panneaux d'information – Plans du village : Christian JOLIE souhaitait savoir où en sont les travaux de pose des plans de la commune.

Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)

☛ Consultation des mandataires : les publications ont été faites. La date limite de remise des offres est fixée au 18/01/2011.

☛ Frédéric PERICARD dit qu'il faudrait prévoir un endroit insonorisé où les groupes musicaux pourraient répéter. Christophe BRULHART dit que plusieurs présidents d'associations se sont étonnés devant lui de ne pas avoir eu de nouvelles de la commission après le questionnaire qui leur avait été adressé. Patricia ALTHERR dit que les associations ne sont pas oubliées, mais que la commission a encore besoin de travailler avant de les rencontrer.

Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)
Compte rendu de la commission du 14/12/2010

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire/d'aménager		
PC 10B0024 CPI Bis	12 logements dont 4 en accession sociale (PLU zone UA)	Avis défavorable <u>Plan « Façade sud-est »</u> : le point le plus haut de l'immeuble par rapport au TN est à 12.70 mètres, donc non-conforme à l'article UA10, et la distance de l'immeuble par rapport à la limite séparative mesurée sur ce plan (7.30 m) n'est pas la même que celle mesurée sur le plan masse (6 m). <u>Plan « Façade sud-ouest »</u> : la hauteur mesurée de l'immeuble est de 11 m, pour une distance à la limite séparative de 5 mètres, donc non-conforme à l'article UA7. De même pour le plan de la façade nord-est : hauteur mesurée de 11.25 m, pour une distance par rapport à la limite de 5 mètres. <u>Plan « Façade sud-est »</u> : problème de la dimension des baies vitrées, contraire à l'article UA11 : « les ouvertures en façades doivent être plus hautes que larges ». <u>Problème de l'accès</u> : l'aménagement des accès sur la route de Mucelle pose des problèmes de sécurité pour la circulation publique : largeur insuffisante pour permettre aux usagers de s'insérer sans risque sur la route de Mucelle.
PC 10B0025 PETER	Extension habitation (PLU zone UB)	Avis réservé. Sur le plan de la façade sud-est, la distance mesurée de la construction par rapport à la limite séparative est de 3.70 mètres. Demander à l'architecte de corriger son plan. (NDLR : depuis cette réunion le plan a été corrigé, et le permis délivré)
Déclaration préalable		
DP 10B0059 RAPIN	Modification des vélux (PLU zone UB)	Avis favorable
DP 10B0051 SFR	Antenne relais téléphonie (PLU zone A)	Prévoir l'organisation d'une réunion avec les riverains en janvier 2011, en présence d'un représentant de SFR. Aucun motif de refus n'a pu être retenu. L'autorisation a été délivrée tacitement.
Certificat d'urbanisme		
CU 10B1026 CYCLAMENS	Simple information (PLU zone UBd)	Avis favorable
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 10B0019 DEBULLE/BOLHEN	(PLU zone UB)	Non préemption
DIA 10B0020 FURNON B.	(PLU zone UB)	Non préemption
DIA 10B0021 FURNON B.	(PLU zone UB)	Non préemption
DIA 10B0022 FURNON B.	(PLU zone UB)	Non préemption
DIA 10B0023 ALB FINANCE	(PLU zone UBd)	Non préemption
DIA 10B0024 ALB FINANCE	(PLU zone UBd)	Non préemption
DIA 10B0025 ALB FINANCE	(PLU zone UBd)	Non préemption
Divers		
PC Bontron-Sallet	Couleurs façade et tuiles	Avis favorable
PC Moiret	Couleur façade	Avis favorable
Affaire Ney	L'audience du tribunal correctionnel a eu lieu le 10 décembre 2010. Le Procureur ayant souhaité consulter préalablement la Direction départementale des Territoires, l'examen de l'affaire est reporté à septembre 2011.	
Parcelle A 488	La commission détermine un prix de cession à 125 €/m ² , les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des acquéreurs. Préparer un courrier à Asa Cuzin, indivision Furnon et famille Pollock.	

- ☛ Antenne-relais de radiotéléphonie mobile : Christian JOLIE souhaite connaître la date de la réunion publique suffisamment en amont, pour avoir le temps d'en informer la population.
- ☛ Projet de lotissement « Les Vignes de Confignon » : Frédéric PERICARD trouve dommage que les dernières vignes du centre du village disparaissent, et regrette la disparition d'une partie du patrimoine de Challex.
- ☛ Christian JOLIE reconnaît que le travail de la commission est difficile, mais elle doit se poser les bonnes questions pour anticiper les problèmes liés aux projets d'aménagement.

Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)

- ☞ Etat des travaux : l'architecte a demandé que toutes les ouvertures (portes et fenêtres) soient closes au plus tard le 24 janvier. Eliane DALLEMAGNE dit que le planning semble respecté.
- ☞ Subventions : la Fondation du Patrimoine nous a accordé une subvention de 9 480 € pour la réalisation de la Traboule. Nous avons demandé à l'architecte d'étudier les possibilités d'amélioration et de mise en valeur.

Commission communication (Christian JOLIE)

- ☞ Petit Challaisien de Janvier 2011 : impression tout en couleur. Pas de retour.
- ☞ Panneau de la Turbine : le document, ainsi que le parterre (la clôture devra être modifiée), ont été présentés à la SFMCP et à des membres de l'ancien Conseil, le 23 décembre 2010. Il sera présenté au Conseil en février. L'inauguration a été programmée pour fin mai 2011.

Commission Vie associative (Claude CHAPPUIS en l'absence de Bérangère BAERISWYL)

- ☞ Assemblée générale de l'Intersociété : après deux réunions une coprésidence a été élue : Pascal Duret et Yann Martin. La commission leur souhaite « longue vie ». Une association, la Pétanque, a quitté l'Intersociété. Elle utilisait peu le matériel et aucun membre du bureau n'étant de Challex, personne ne pouvait assumer la responsabilité des « clés ». Claude CHAPPUIS dit qu'il n'est pas normal que l'association bénéficie des structures communales, mais refuse de participer à la vie associative. David PERAY dit que, pour lui, le plus important c'est que la majorité des membres de l'association soient de Challex. Christian JOLIE dit qu'il faut encourager l'Intersociété, car elle permet aux associations de bénéficier du matériel mis en commun, à des prix abordables.
- ☞ Assemblée générale de la Jeunesse : le nouveau président est Jonathan Charvet.

Commission Education (Anna DOUDOU)

- ☞ Ordinateurs de l'école : la livraison devrait se faire en janvier 2011.
- ☞ Bibliothèque : l'étude a été commandée au cabinet d'architecte Atelier 3 (délai de réalisation = 15 jours). Claude CHAPPUIS voudrait que le projet avance et demande qu'une commission spécifique soit constituée. Anna DOUDOU dit que la décision pourra être prise dès que les résultats de l'étude seront connus.
- ☞ Fête de l'école : un spectacle de marionnettes sera présenté aux enfants et aux parents de l'école le 16 janvier à la salle des fêtes de Saint Jean de Gonville (la salle de Challex n'était pas assez grande pour accueillir tous les spectateurs).

Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)

- ☞ Repas des Anciens : réunion du CCAS le 11/01/2011 pour l'organisation
- ☞ Le CCAS a pris la décision de fêter les personnes qui atteignent l'âge de 90 ans. Claude CHAPPUIS et Christophe BRULHART trouvent que c'est une bonne idée.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

- ☞ Conseil communautaire du 16/12/2010
 - Présentation du budget 2011 : les impôts seraient en hausse de 17%
 - Total du fonctionnement (tous budgets confondus : administration générale, eau, assainissement, culture, social, environnement...) = 36 668 760 € (contre 34 387 390 € en 2010, soit une hausse de 6.63 %)
 - Total de l'investissement = 22 907 064 €, dont 9.6 millions pour l'eau et 5.7 millions pour l'assainissement (contre un total de 17 853 525 € en 2010, soit une hausse de 28.3 %).
 - Projet de barrage de Conflans à Pougny et conduite forcée du Sorgia : présentation de la Compagnie Nationale du Rhône et des Services industriels de Genève. Cela permettrait l'alimentation électrique de Genève en période de consommation de pointe. Les eaux du Rhône seraient refoulées vers un immense réservoir au sommet du Sorgia, en limite avec la réserve naturelle, puis redescendraient par une conduite forcée enterrée, produisant ainsi de l'électricité. Pierre DUMAREST n'est pas sûr de voir l'intérêt financier de ce type d'opération. Certains ont des craintes pour la sécurité des habitations dans la vallée ou pour l'impact environnemental d'un tel projet. Frédéric PERICARD dit que le même type d'équipement a été réalisé à la frontière entre le Valais et la Haute-Savoie.
 - Programme local de l'habitat : un débat a eu lieu sur la typologie des logements à construire.

DELIBERATIONS

Délibération n°001-2011

Objet : Terrains de Champ-Journet – Offre d'acquisition de la Semcoda.

En 2007, l'Etablissement public foncier de l'Ain a acquis pour la commune deux terrains situés au lieudit Champ Journet et cadastrés B 216 pour 1 335 m², et B 217 pour 4 009 m². Le prix d'acquisition était de 774 880 €, auxquels s'ajoutent les frais de notaire. La durée de portage par l'EPFL est de quatre ans. Elle s'achève donc en juin 2011. Conformément à l'emplacement réservé prévu par le plan local d'urbanisme de la commune, ces terrains sont destinés à la construction de logements sociaux.

Nous avons donc plusieurs possibilités :

- soit la commune acquiert directement le terrain et réalise elle-même, ou fait réaliser, les travaux de construction des logements sociaux,
- soit elle acquiert le terrain et le cède à un opérateur de logements pour qu'il réalise ces logements,
- soit elle prolonge la durée de portage de quatre ans, ce qui impliquera de payer, dès 2011, à l'EPFL un pourcentage du prix du terrain.

Des opérateurs de logements ont été consultés et la commune a reçu deux offres :

- une offre de Dynacité et Sollar proposant un prix d'acquisition de 350 000 € pour la construction de 18 logements en location sociale et dans le respect de la norme BBC (bâtiment basse consommation),
- une offre de Semcoda pour la construction de 16 logements (8 en location sociale (4 PLUS, 2 PLAI et 2 PLS) et 8 en accession sociale à la propriété).

La Semcoda propose le montage financier suivant :

- elle acquiert les terrains pour le prix de 1 539 000 €,
- la commune s'engage à participer à une augmentation de capital de la Semcoda à hauteur de 769 500 € et se verrait attribuer des actions d'une valeur correspondante.

En terme de logements à construire les deux offres s'inscrivent parfaitement dans les objectifs du Programme local de l'Habitat du Pays de Gex.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'offre de la Semcoda et d'autoriser le maire à faire établir tous les actes nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (12 voix pour et 1 abstention),

DIT que la Commune acquerra auprès de l'EPFL de l'Ain, les parcelles B 216 et B 217, selon les modalités prévues par la convention de portage du 6 novembre 2007, au prix de 774 880 €, frais de notaire en sus ;

ACCEPTE l'offre de la Semcoda pour l'acquisition des parcelles B 216 et B 217, au prix de 1 539 000 € ;

ACCEPTE de prendre part à l'augmentation de capital de la Semcoda à hauteur de 769 500 €, moyennant l'attribution d'actions d'une valeur correspondante ;

ACCEPTE la proposition de la Semcoda pour la construction de 16 logements sur les parcelles B 216 et B 217, selon la typologie suivante : 8 logements locatifs sociaux financés en 4 PLUS, 2 PLAI, 2 PLS, et 8 logements en accession sociale à la propriété ;

AUTORISE le maire à accomplir tous les actes et éléments de procédures relatifs à cette opération ;

DIT que les crédits correspondant à cette opération seront inscrits au budget primitif 2011.

Débat : Pierre DUMAREST rappelle que le Président et le Directeur de la Semcoda sont venus présenter leur entreprise et leur offre de 19h30 à 20h30.

Délibération n°002-2011

Objet : Approbation du plan de formation départemental pour les agents communaux.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'avis du C.T.P en date du 28 mai 2010,

Il est rappelé aux membres du Conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et/ou stratégiques du développement de notre collectivité.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique paritaire dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur droit individuelle à la formation (= DIF).

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain, en partenariat avec l'antenne départementale du CNFPT, afin d'assurer une mission de conseil en élaboration de plans de formation, a permis de proposer aux membres du Comité technique paritaire un plan de formation pluriannuel (2010-2012) inter-collectivités pour le département de l'Ain qui recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation.

Les propositions retenues qui ont été présentées, à l'avis du Comité technique paritaire intercommunal reposent sur quatre orientations stratégiques :

- I- Devenir exemplaire dans le domaine du Développement Durable
- II- Développer la qualité et l'image du service public jusque dans les plus petites collectivités
- III- Appliquer une nouvelle gestion des ressources humaines
- IV- Développer une culture de prévention des risques

Ces stratégies et les axes de développement proposés au titre de l'ensemble des collectivités relevant du CTP ont fait l'objet d'un avis favorable de celui-ci en séance plénière, le 28 mai 2010. Plusieurs objectifs ont été définis, ce qui permettra d'adapter aisément ce plan à nos besoins et à ceux de nos agents. Il s'agira plus particulièrement du développement des compétences selon les axes suivants :

- la culture transversale partagée et les outils fondamentaux nécessaires à l'exercice professionnel,
- la fonction encadrement,
- les compétences métier du Directeur général des services/secrétaire de mairie/personnel administratif,
- les compétences métier de l'Agent des écoles, du social et de l'animation
- les compétences métier de l'Ouvrier polyvalent
- les missions réglementées : les ACOMO, les régisseurs d'avances et de recettes,
- l'accompagnement des parcours professionnels.

Bien évidemment, ces propositions pourront, au cours de la période triennale retenue, faire l'objet d'une adaptation en fonction des besoins plus spécifiques des agents communaux. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter à notre organisation et répondre aux sollicitations du personnel.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

1. d'approuver le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain,
2. de constater qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit : intégration et professionnalisation, perfectionnement, préparation aux concours et examens professionnels,
3. de confirmer que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents communaux dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (12 voix pour et 1 abstention),

APPROUVE et **REND APPLICABLE** pour la commune de Challex, le plan de formation inter-collectivités ;

CONSTATE que cette délibération permet de remplir l'obligation établie par la loi du 19 février 2007, pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit ;

CONFIRME que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier les actions mobilisables par les agents communaux au titre du DIF ;

CHARGE le Maire et la secrétaire générale de l'exécution.

Questions diverses :

☛ Chien dangereux : en l'absence de réponse du Procureur, Pierre DUMAREST dit qu'il va écrire au Ministre de la Justice.

☛ Stockage des poubelles chemin de Gaillardin : Claude CHAPPUIS demande quand sera mise en service la plateforme de retournement. Il dit que cela devient urgent, maintenant qu'une partie des logements est occupée. Il demande également que le tas de feuilles mortes laissé vers chez lui soit ramassé, et que les déchets de curage de fossé soient enlevés.

☛ Etude bibliothèque : Christophe BRULHART demande qu'on adresse rapidement un courrier aux architectes non retenus.

☛ Coupe d'arbres au lotissement La Vigne du Parc : le procès-verbal est sur le bureau du Procureur.

☛ Transport en commun : la ligne La Plaine-Challex pourrait être mise en service le 28 février 2011. L'annonce officielle sera faite lors de la cérémonie des vœux du maire. Les arrêts seront installés d'ici fin janvier.

Prochaine réunion du Conseil le 7 février 2011 à 19h30.

La séance est levée à 22h45.